

SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DE RIVIÈRE-DU-MOULIN
RÉALISÉ PAR EDF ÉNERGIES NOUVELLES INC.**

**Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**

Québec, le 4 avril 2012

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) est intéressée à présenter un mémoire dans le cadre des audiences publiques qui auront lieu sur le projet du parc éolien de Rivière-du-Moulin. En effet, une partie importante du parc éolien projeté serait localisé dans la réserve faunique des Laurentides qui est sous la gestion de la Sépaq.

Le présent mémoire expose, d'une part, les préoccupations de la Société à l'égard du projet en fonction de :

- La mission que lui a confiée le gouvernement du Québec;
- La vocation particulière de la réserve faunique touchée par le projet;
- Ses valeurs d'entreprise dont celles liées à la satisfaction de sa clientèle, à l'offre de produits récréatifs de qualité, à l'optimisation des retombées touristiques et économiques régionales et à la conservation du patrimoine naturel québécois.

D'autre part, le mémoire donne l'avis de la Sépaq par rapport aux actions entreprises par le promoteur pour mieux harmoniser son projet aux besoins de la réserve faunique des Laurentides et de la Sépaq.

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)

- La Sépaq est une société d'État qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- En fonction de sa loi constitutive, la Sépaq a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, au profit de l'ensemble des Québécois, les équipements et les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés par le gouvernement du Québec dont les parcs nationaux et les réserves fauniques;
- La Sépaq exploite 49 établissements dont 23 parcs nationaux, 15 réserves fauniques, une pourvoirie et 10 centres touristiques dans 15 régions administratives et elle procure de l'emploi à plus de 3 000 personnes;
- La Sépaq gère et développe la majorité des établissements sous sa responsabilité en concertation avec les instances régionales;
- La Sépaq a le mandat d'effectuer une exploitation durable des réserves fauniques dans le respect de leur vocation particulière de conservation et de mise en valeur de la faune et elle investit les profits générés par les activités commerciales de ces territoires dans leur consolidation et leur développement.

INTÉRÊT DE LA SÉPAQ POUR LE PROJET

- Le projet d'aménagement du parc éolien de Rivière-du-Moulin serait localisé en grande partie à l'intérieur des limites de la réserve faunique des Laurentides dont la gestion relève de la Sépaq ;
- Le parc éolien pourrait avoir des répercussions sur la qualité et l'offre de certaines activités fauniques, sur la satisfaction de la clientèle et sur les opérations de la réserve faunique des Laurentides.

PRÉSENTATION DU RÉSEAU DES RÉSERVES FAUNIQUES

- **VOCATION**

- Conserver et mettre en valeur la faune et les activités récréatives pour le bénéfice des Québécois;
- Assurer un accès équitable à l'exploitation de la ressource faunique à l'ensemble des Québécois.

- **CONTEXTE LÉGAL**

Les réserves fauniques sont créées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune qui relève du MRNF

- **PARTICULARITÉS**

- Exploitation faunique durable ;
- Exploitation des autres ressources naturelles possible ;
- Gestion gouvernementale du réseau ;
- Perception publique : territoires où conservation du milieu naturel est supérieure ;
- Participation régionale à la gestion et à la mise en valeur de la majorité des réserves fauniques

- **PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES**

- Superficie de 67 000 km² en territoire public;
- Clientèle à 95 % québécoise ;
- 600 emplois majoritairement en région ;
- Activités principales : chasse, pêche, villégiature et autres activités récréatives de plein air à la journée et avec séjour en hébergement

PRÉSENTATION DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES

- TERRITOIRE

Territoire de 7 861 km² sous gestion gouvernementale depuis 1 895

- CARACTÉRISTIQUES DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES PRINCIPALES

- Pêche à l'omble de fontaine

- ▶ La réserve faunique des Laurentides est un territoire exceptionnel pour la pêche à l'omble de fontaine dans le sud du Québec :

- ❖ Présence de nombreux lacs en allopatric (omble de fontaine uniquement) :
 - ✓ Plus de 300 lacs
- ❖ Forte pression de pêche :
 - ✓ Moyenne annuelle de plus de 50 000 jours-pêcheurs
- ❖ Récolte de pêche importante :
 - ✓ Moyenne annuelle de plus de 400 000 ombles de fontaine
- ❖ Succès de pêche élevé :
 - ✓ Moyenne annuelle de 7 ombles de fontaine/jour-pêche
- ❖ Forte notoriété pour la pêche à l'omble de fontaine

- Chasse à l'orignal

- ▶ La réserve faunique des Laurentides est un bon territoire pour la chasse à l'orignal :

- ❖ Offre de chasse importante :
 - ✓ 416 groupes de chasse en 2011 ;
 - ✓ Plus de 8 320 jours de chasse en 2011 ;
 - ✓ 100 % de l'offre de chasse est vendue chaque année.
- ❖ Récolte importante :
 - ✓ 265 orignaux abattus en 2011

- ❖ Succès de chasse intéressant :
 - ✓ Taux d'exploitation du quota de chasse : 66 %
- ❖ Forte demande pour chasser l'original :
 - ✓ Quatrième réserve faunique la plus en demande pour la chasse à l'original en plan européen offerte par tirage au sort (± 7 000 inscriptions)

➤ Offre distinctive de produits

- ▶ La réserve faunique des Laurentides offre une gamme de produits variée dont certains sont uniques à ce territoire :
 - ❖ Seule réserve faunique à offrir de la pêche en plan américain ;
 - ❖ Seule réserve faunique à offrir de la pêche en plan européen haut de gamme ;
 - ❖ Offre de chasse à l'original en plan américain ;
 - ❖ Offre de pêche à la journée ;
 - ❖ Offre de chasse au gros et petit gibier et de pêche en plan européen standard;
 - ❖ Offre de villégiature estivale et hivernale et de camping ;
 - ❖ Offre de ski de randonnée

● PRINCIPALES INFRASTRUCTURES

La réserve faunique compte plus de 120 chalets, 1 pavillon et deux campings aménagés destinés à des fins de pêche, de chasse et de villégiature principalement.

● INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

Depuis le début des années 2000, la Sépaq a investi plus de 20 M\$ dans la réserve faunique des Laurentides à des fins de consolidation et de développement des activités et des infrastructures de ce territoire.

● RETOMBÉES ÉCONOMIQUES

Les activités de la réserve faunique des Laurentides génèrent des retombées économiques importantes dans la région de la Capitale-Nationale et du Saguenay-Lac-Saint-Jean :

- Plus de 130 employés en période de pointe ;
- Plus de 7,5 M\$ de chiffre d'affaires en 2010 ;
- Embauche et achat locaux;

- Association de l'entreprise privée locale dans l'offre de certains produits de la réserve faunique;
- Dépenses de la clientèle de la réserve faunique dans les commerces locaux en achats de biens et services divers.

PRÉOCCUPATIONS DE LA SÉPAQ PAR RAPPORT AU PROJET

Le parc éolien de Rivière-du-Moulin serait situé au nord-est de la réserve faunique des Laurentides proche de ses limites dans un secteur où les activités fauniques et récréatives et la fréquentation de la clientèle sont d'une intensité moindre qu'au cœur de cette dernière où les impacts auraient été plus majeurs.

Toutefois, en raison du fait que 77 % des 154 km² du parc éolien seraient localisés dans la réserve faunique des Laurentides et que 148 des 175 éoliennes (85 %) du projet seraient érigées dans cette dernière, il y aurait une très forte concentration d'éoliennes dans un même secteur. Une telle densité d'éoliennes aurait certains effets sur les activités et sur la clientèle, notamment dans le périmètre du parc éolien. Les principales répercussions pour la réserve faunique seraient les suivantes :

1. IMPACTS APPRÉHENDÉS SUR LES PAYSAGES

Les paysages font partie des principaux motifs qui incitent la clientèle à venir dans une réserve faunique pour y séjourner à des fins de pêche, de chasse ou de villégiature. En effet, selon les résultats de trois importantes enquêtes réalisées auprès de la clientèle du réseau des réserves fauniques (plus de 5 000 répondants), les **principaux motifs fondamentaux** qui incitent d'abord nos clients à venir dans une réserve faunique sont :

- ✓ le sentiment d'isolement;
- ✓ être en contact avec la nature;
- ✓ les beaux paysages;
- ✓ la tranquillité des lieux;
- ✓ récolter du poisson ou du gibier dans le cas d'une activité faunique.

Lorsqu'il y a dégradation d'un ou plusieurs de ces motifs, l'intérêt des clients diminue pour fréquenter une réserve faunique.

Or, dans les secteurs de la réserve faunique où la présence des éoliennes serait perceptible par la clientèle, plusieurs de ces motifs fondamentaux seraient affectés puisque le fait de voir des éoliennes dans le paysage a également des effets sur la qualité du sentiment d'isolement et du contact avec la nature que le client souhaite retrouver en forêt.

En conclusion, la présence d'éoliennes dans le paysage de la réserve faunique aurait pour effet que :

- ✓ la satisfaction d'une partie de notre clientèle serait affectée;
- ✓ la fidélisation de la clientèle risquerait d'être moindre;
- ✓ la qualité de l'offre de nos produits serait moins attrayante dans les secteurs de la réserve faunique où la présence des éoliennes serait perceptible.

Dans cette optique, la présence d'éoliennes dans la réserve faunique des Laurentides pourrait dégrader en permanence la qualité de certains paysages stratégiques de ce territoire. Notamment, le paysage de certains lacs où il y a des pêcheurs pourrait être affecté en raison de la visibilité d'éoliennes sur les crêtes des montagnes des bassins versants immédiats des plans d'eau. Les lacs qui risqueraient d'être les plus touchés sont ceux qui ont une offre de pêche importante et demeurent ouverts toute la saison de pêche comme le lac Marchand par exemple où plusieurs pêcheurs le fréquentent annuellement et de façon récurrente.

2. IMPACTS APPRÉHENDÉS SUR LA SUPERFICIE EXPLOITÉE POUR LA CHASSE À L'ORIGNAL

La présence d'éoliennes dans la réserve faunique pourrait occasionner des pertes de superficie de chasse à l'orignal dans ce territoire, notamment là où il y a une forte concentration d'éoliennes. Plus spécifiquement, le projet affectera quatre secteurs de chasse à l'orignal de la réserve faunique. Les plus touchés seraient les secteurs 34, 31 et 32. Notamment, le secteur de chasse 34 inclurait 109 des 175 (62 %) éoliennes du parc et seraient étalées sur l'ensemble de sa superficie; l'intensité d'éoliennes dans ce secteur de chasse serait donc très importante. Par contre, les secteurs de chasse 31 et 32 seraient moins affectés puisqu'ils compteraient respectivement 22 et 15 éoliennes qui seraient confinées à proximité d'une portion de leurs limites.

3. IMPACTS APPRÉHENDÉS SUR LE CONTRÔLE DE L'ACCÈS AU TERRITOIRE

La construction et l'exploitation du parc éolien nécessiteraient l'aménagement et l'utilisation de chemins dont certains créeraient de nouvelles entrées dans la réserve faunique des Laurentides en traversant les limites de ce territoire à partir de la zec Mars-Moulin. Or, la création de ces nouvelles entrées occasionnerait à la Sépaq un problème de contrôle de l'accès au territoire et risquerait de favoriser le braconnage, notamment de l'orignal et de l'omble de fontaine.

4. IMPACTS APPRÉHENDÉS DURANT LA PÉRIODE DE CONSTRUCTION DES ÉOLIENNES

Durant la période de construction des 148 éoliennes prévues dans la réserve faunique des Laurentides, les travaux pour ce faire sont susceptibles de :

- Perturber les activités de chasse à l'orignal et la pêche, notamment dans le secteur où les éoliennes seraient installées;
- Déranger la clientèle dans la pratique de ses activités et où elle s'héberge;
- Générer de l'insatisfaction et davantage de plaintes de la part de la clientèle;
- Affecter la sécurité de la clientèle sur les chemins de la réserve faunique utilisés par les véhicules et la machinerie lourde nécessaires à la construction des éoliennes.

RECOMMANDATIONS DE LA SÉPAQ POUR AMÉLIORER LE PROJET

Pour la Sépaq la première action à entreprendre afin de mieux faire intégrer les préoccupations de la réserve faunique des Laurentides au projet éolien visait à sensibiliser le promoteur à cet effet et de voir avec lui les possibilités d'amélioration de son projet. Le promoteur du projet de parc éolien de Rivière-du-Moulin a montré de l'ouverture pour discuter avec la Sépaq en vue de convenir de certaines mesures pouvant mieux harmoniser le projet avec les besoins de la réserve faunique des Laurentides et de sa clientèle. Les discussions ont aussi permis d'examiner les possibilités de compenser la Sépaq dans l'éventualité où il serait difficile d'apporter des modifications au projet pour en atténuer les effets pour la réserve faunique.

- **Conclusion d'une entente d'harmonisation et de compensation entre le promoteur du projet éolien et la Sépaq**

Le promoteur éolien a négocié de bonne foi avec la Sépaq dans le but d'en arriver à la conclusion d'une entente pouvant résoudre les principales préoccupations occasionnées par le projet à la réserve faunique des Laurentides et compenser correctement cette dernière pour la présence permanente du parc éolien dans ce territoire. Actuellement, le promoteur et la Sépaq se sont entendus sur le contenu d'un projet d'entente qui reste à être validé juridiquement par les deux organisations pour fins de signatures par leurs autorités respectives.

Le projet d'entente a permis aux deux parties d'en venir à un accord sur les points suivants :

- Mesures à prendre en compte par le promoteur pour :
 - ▶ Contrôler l'accès aux nouvelles entrées créées dans la réserve faunique pour répondre aux besoins du projet ;
 - ▶ Atténuer les impacts du projet sur les activités et la clientèle de la réserve faunique :
 - En période de construction ;
 - En période d'exploitation.
 - ▶ Compenser les impacts financiers du projet sur les activités de chasse et de pêche :
 - Secteur de chasse à l'original # 34 ;
 - Pêche au lac Marchand.

- ▶ Créer un fonds « Parc éolien de Rivière-du-Moulin » pour la réalisation de projets par la Sépaq dans la réserve faunique des Laurentides à des fins de :
 - Mise en valeur et d'aménagement de la faune et de son habitat;
 - Accessibilité au territoire;
 - Protection de l'environnement ;
 - Promotion de la chasse, de la pêche et des énergies renouvelables.

POSITION DE LA SÉPAQ QUANT À L'AUTORISATION DU PROJET

Compte tenu que le promoteur du projet éolien a été jusqu'à maintenant dans sa démarche avec la Sépaq sincère, transparent et volontaire pour :

- Rechercher des solutions pouvant atténuer correctement les impacts de l'implantation et de l'exploitation du parc éolien de Rivière-du-Moulin sur les activités, les opérations, les revenus et la clientèle de la réserve faunique des Laurentides ;
- Convenir d'un projet d'entente satisfaisant pour la Sépaq qui expose les solutions d'atténuation qui seraient mises en place par le promoteur et les obligations qui s'y rattachent pour rendre son projet acceptable pour la réserve faunique des Laurentides par rapport aux principales préoccupations de cette dernière;
- Conclure une entente en bonne et due forme à partir du projet d'entente convenu.

La Sépaq est d'accord, dans l'esprit du projet d'entente à convenir, avec le projet du parc éolien de Rivière-du-Moulin dans la réserve faunique des Laurentides.